



BIEN-ÊTRE ANIMAL : NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE

La pension s'engage à offrir un cadre de vie respectueux, bienveillant et sécurisé à tous les animaux accueillis.

AUCUN COMPORTEMENT VIOLENT NI MÉTHODE COERCITIVE NE SERA TOLÉRÉ.

PROCÉDURE EN CAS D'ANIMAL MALADE OU BLESSÉ

- L'animal doit être isolé immédiatement dans la salle de quarantaine, située à côté de la cuisine de la gérante.
- Contacter le vétérinaire sans délai.
- Prévenir en priorité le propriétaire de l'animal, ainsi que le contact d'urgence inscrit dans la fiche du chien.
- L'animal doit être conduit chez le vétérinaire dans les plus brefs délais, sauf si contre-indiqué.

EN CAS D'URGENCE VÉTÉRINAIRE

Vétérinaire principal de la pension :

Dr Frédéric LE FOURNIER

 Route de Toulouse, 31460 SAUSSSENS

 05 61 20 67 21

 Urgences : 06 07 21 50 98

Vétérinaire remplaçant (en cas d'absence du Dr Le Fournier) :

Dr PARISOT – Verfeil (31)

 Le respect de ces règles est une condition indispensable à la sécurité et au bien-être de tous les pensionnaires.

Lucie Merleau,

Responsable légale de la pension

RÈGLEMENT À RESPECTER PAR TOUS LES STAGIAIRES

Tout stagiaire ou apprenti en formation au sein de cette structure doit se conformer au présent règlement.

 **Le non-respect de ce code déontologique pourra entraîner des poursuites ou une exclusion immédiate.**

MATÉRIELS INTERDITS FORMELLEMENT :

- Colliers étrangleurs
- Colliers électriques
- Tout outil coercitif ou de contrainte causant douleur, stress ou inconfort
- Toute forme de punition physique ou psychologique

VIOLENCE INTERDITE

Il est strictement interdit de frapper un animal, de le brutaliser ou de porter atteinte à son intégrité physique ou morale.

Tout geste de maltraitance commis par :

- un client,
- un stagiaire,
- un apprenti,
- un salarié
- ou même la gérante Lucie Merleau

fera immédiatement l'objet d'un signalement aux autorités compétentes (DDPP, forces de l'ordre, associations de protection animale).



 Le respect de ces règles est une condition indispensable à la sécurité et au bien-être de tous les pensionnaires.

Lucie Merleau,

Responsable légale de la pension